



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE NATATION LOIRE ATLANTIQUE - ÉTAGE 2  
44 RUE ROMAIN ROLLAND - BP 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
[comite-departemental-natation-44@orange.fr](mailto:comite-departemental-natation-44@orange.fr)

# PRECONISATIONS REGLEMENTS AUX ENF « 44 »



## RAPPELS:

**Les étapes de validation de compétences se déroulent de façon chronologique.**

Il faut être titulaire du sauv'nage pour se présenter aux tests de pass'sports de l'eau, il faut être titulaire du pass'sports de l'eau pour se présenter à un pass'compétition.

« **Passer un test** », il s'agit de commencer et de terminer l'épreuve du mieux possible, tout test non exécuté dans sa globalité est considéré comme non passé.

## PREAMBULE

Une échéance 2013  
L'ENF un concept de formation  
Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française

## AGREMENT

Le cahier des charges  
Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F)  
Protection des droits

## EVALUATEURS / ASSISTANTS

Le rôle de l'Évaluateur  
La formation des évaluateurs  
Attribution des numéros

## DELEGUES DEPARTEMENTAUX

Les délégués départementaux

## ORGANISATIONS DES SESSIONS ENF

Modalités d'organisation du Sauv'nage  
Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau  
Modalités d'organisation du Pass'compétition

## SUIVI DES LIVRETS ENF

Préconisations :

- nageurs
- clubs
- département

## RAPPEL : ENVOI DES RESULTATS

Sauv'nage  
Pass'sports de l'eau  
Pass'compétition

## PREAMBULE

**L'échéance 2013, une référence annuelle : règlement 2012-13**

**A partir de 2012/2013 tous les enfants nés en 2004 et après devront être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme fédéral officiel ainsi que celles internes aux clubs.**

Les enfants nés avant cette date ne seront pas obligés de posséder les 3 niveaux.

**L'ENF un concept de formation :**

L'ENF n'est pas une règle mais un concept novateur de formation, ce n'est ni une compétition, ni un élément de statistique, mais bien le franchissement d'étapes qui valident des compétences développées par l'enfant.

Ce programme est le socle commun d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la Fédération. L'enfant qui entre dans nos structures doit pouvoir s'épanouir au travers de la richesse de nos activités. A un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, donnons à ces enfants les moyens de satisfaire leurs aspirations au sein de nos clubs.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte un des éléments essentiels à la construction du nageur. Le plus important, c'est de mettre l'enfant en situation de transformer sa pratique. Ainsi, une formation bien conduite suppose que l'on ne brûle pas les étapes ... faisant en sorte que l'enfant soit dans une dynamique de réussite

**Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :**

"le **Sau'nage**", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

"le **Pass'sports de l'eau**", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

"le **Pass'compétition**", propre à chaque Fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son

choix, au sein de la Fédération qui l'organise.

## EVALUATEURS

### **Le rôle de l'Évaluateur :**

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (fiche bilan Excel) et signe les livrets pratiquants.

Il engage sa signature.

### **Formation E.N.F de la FFN :**

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en causes, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de **toutes les Fédérations** mais aussi au sein de notre Fédération.

L'évaluation du « sauv'nage » et du « pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « pass'compétition » est réservé aux Fédérations et concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « Évaluateur ».

A ce niveau ce sont l'aptitude à observer dans un cadre défini et les compétences qui sont sollicitées.

Pour obtenir leur qualification, les Évaluateurs E.N.F. et les Assistants Évaluateurs E.N.F ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

### **Formateurs E.N.F. de la FFN :**

#### **ENF1, ENF2**

Les formations ENF1 et ENF2, Évaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

A ce jour, seul le Délégué Technique ENF, agréé par l'ERFAN peut assurer des formations ENF1, ENF2. En cas de besoin exceptionnel, des CT peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

Des sessions distinctes de formation sont nécessaires pour l'ENF1 et l'ENF2. Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.

## ENF3

Les formations ENF3 option natation course sont dispensées par les CD. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Dans le cas contraire, l'ERFAN agré un formateur pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des CT peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

### Attribution des numéros

Les numéros de certification sont attribués dès réception des différentes pièces justificatives (récépissé de licence et diplômes d'éducateur). Elle est annuelle et est tacitement renouvelée si la personne est licenciée à la FFN d'année en année.

S'il s'avérait, un cas majeur d'utilisation de cette certification en dehors des conditions d'utilisation la personne pourrait se voir retirer sa qualification d'évaluateur ou d'assistant.

Les stagiaires en formation **BP JEPS AAN** peuvent être assistant ENF1 si la formation est dispensée pendant leur cursus. Dès l'obtention du **BP JEPS AAN**, il faut qu'il demande un n° d'évaluateur ENF1.

PROPOSITION : Une carte sera envoyée aux personnes certifiées **les 3 numéros d'évaluateur.**

**Seules les personnes licenciées pour la saison et certifiées peuvent valider les tests de l'ENF.**

## DELEGUES DEPARTEMENTAUX

Il y a une formation de délégués départementaux organisée par l'ERFAN en début de saison sportive.

Il est demandé que chaque club ait au minimum 1 délégué (celui-ci n'évalue pas lorsqu'il sera détaché à une session ENF2) voir 2 pour une grosse structure.

Il sera révisé en début de saison.

Il y aura la liste des délégués validés sur le site du département. Elle sera remise à jour la saison suivante.

**Seules les personnes licenciées pour la saison et certifiées peuvent être Délégués.**

# ORGANISATIONS DES SESSIONS ENF

## Modalités d'organisation du Sauv'nage

Le « Sauv'nage » peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'Évaluateur ENF1.

**Les organisations doivent être déclarées un mois avant la date de la session prévue au Comité départemental** qui peut dépêcher un délégué.

comite-departemental-natation-44@orange.fr

Voir en annexe le formulaire de déclaration.

Ce document est téléchargeable sur le site.

## Information :

**Le sauv'nage est admis par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques comme un test de « savoir nager » suffisant pour pratiquer les activités du Nautisme.**

## Le rôle du club agréé E.N.F ou du comité départemental :

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Il envoie les fiches bilans au COMITE DEPARTEMENTAL

comite-departemental-natation-44@orange.fr

**ainsi qu'au responsable de l'ENF DEPARTEMENTAL**

[cathysit.jac@free.fr](mailto:cathysit.jac@free.fr)

**(pour être archivé) SOUS LES 7 JOURS APRES LA DATE DE PASSAGE.**

Il enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat.(fait par le club)

**Rappel :** Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral « assistant club » et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

## Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau

L'organisation du « Pass'sports de l'eau » est de la responsabilité du Comité départemental par délégation.

**Le CD met sur son site le calendrier des sessions organisées avec le nom de la personne déléguée par le CD titulaire de l'ENF2 avec avis du délégué technique ENF.**

**Les sessions de pass'sports de l'eau sont planifiées dans le calendrier départemental.**

**(Attention à ne pas oublier une des disciplines.)**

Le passage des tests se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2.

Dans l'hypothèse où un club ne puisse pas participer au dispositif proposé par le CD, ce dernier établit les conditions d'organisation des « pass'sports de l'eau ». Le club devra avoir un délégué d'un autre club validé par le CD.

\*remplir le formulaire de demande d'organisation et le transmettre un mois avant la date prévue de la session au comité départemental pour avis.

Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du DEPARTEMENT.

\*a minima, la présence de 2 évaluateurs ENF2 est OBLIGATOIRE. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué départemental titulaire de la qualification évaluateur ENF2.

\*remplir les conditions établies par le CD

Le CD devra lui-même envoyer un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN.

**Pour l'ensemble des organisations,**

Il n'est pas obligatoire d'organiser l'ensemble des tests au cours d'une même session. Ce qui est mieux pour ne pas avoir une session trop longue (sauf dans le cas où il n'y a pas beaucoup de nageurs présents).

Une session peut comporter un seul des cinq tests.

Il n'est pas fixé de limite de validité.

La présence de deux Évaluateurs ENF2 est obligatoire.

Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) doivent être titulaires de l'Évaluateur ENF2.

**LE DELEGUE DEPARTEMENTAL / COMITE DEPARTEMENTAL**

Il a en charge l'organisation administrative et doit s'assurer que le club qui reçoit a bien le matériel nécessaire au bon déroulement de cette session.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests. Il demande à avoir une mise au point sur le rappel des façons d'évaluer pour qu'elles soient communes sur cette session.

**RAPPEL :** par session

Il n'y a qu'un seul passage par atelier .

Il est demandé que les parents restent assis sur le bord du bassin ou à l'extérieur du bassin pour effectuer le mieux possible les ateliers et

l'évaluation des nageurs.

Il envoie les fiches bilans au COMITE DEPARTEMENTAL (par adresse mail) ainsi qu'au responsable de l'ENF DEPARTEMENTAL (pour être archivé) SOUS LES 7 JOURS APRES LA DATE DE PASSAGE. Il sera fait par le délégué

La compilation des résultats des tests du pass'sports de l'eau sur Extranat est faite par le comité qui vous enverra un mail lorsqu'il sera validé sur extranat.

## SUIVI DES LIVRETS ENF

### **Des nageurs :**

« sauv' nage » : il lui est donné dès son obtention

« pass'sports de l'eau » : il lui est donné dès la 1ère participation à un atelier

« pass'compétition » : il lui est donné dès son obtention

Pour ne pas avoir de perte des livrets, faire une pochette des ENF avec les informations suivantes :

- se présenter avec celle-ci lors des passages aux tests des ENF,
- garder les 3 livrets tout le long de sa carrière de nageur.

### **Des clubs :**

- Ils doivent :
- établir un tableau papier pour accompagner les nageurs sur les lieux d'évaluations,
- Mettre à jour le tableau informatiquement (tableau excel FFN),
- Envoyer les résultats à la date demandé au comité.
- Envoyer des bilans avec une couleur différente sur les noms des nageurs qui ont validé le pass'sports de l'eau sur la session.

### **Du comité départemental :**

Il doit établir le calendrier annuel des:

- sauv'nage clubs sur site,
- pass'sports de l'eau départementaux et clubs sur site
- pass'compétition sur site.

Il doit fournir 2 archives des bilans par club et par année : 1 au CD, 1 au responsable des ENF du département.

## RAPPEL : ENVOI DES RESULTATS

sauv'nage sont enregistrés dans extranat par le club et sont envoyés par le club au CD.

pass'sports de l'eau sont enregistrés dans extranat par le CD et les tests validés par le CD sont compilés en juin

pass'compétition sont enregistrés dans extranat par la région et sont envoyés par le



CD